

Mardi 6 Juin 2017

Etaient présents (20) :

- Alain AUGUEUX	Habitant-usager de Sonnaz
- Jean-Louis DARMET	Habitant-usager de Chambéry
- Alain DUBESSE	UDAPEI
- Brigitte FINAS	Habitant-usager de Chambéry
- Pierre-François FORAZ	Habitant-usager de Chambéry
- Christophe FRESCHI	Habitant-usager de Barberaz
- Noël HUBERT	Habitant-usager de Barby
- Flavio INFANTI	Habitant-usager de Chambéry
- Dominique JACQUEMIN	Habitant-usager de Saint-Jeoire-Prieuré
- Jean-Pierre MARIE	Habitant-usager de Chambéry
- Jonathan OUTIN	Habitant-usager de Chambéry
- Yves PEUTOT	FRAPNA 73
- Georges PILLET	Habitant-usager de Saint-Cassin
- Pierre REUSA	Chapiteau Théâtre Compagnie
- Josiane REVERSAT	UDAF de Savoie
- Philippe SAFFRE	Habitant-usager de Chambéry
- Fabrice SALITO	Habitant-usager de Chambéry
- Jean-Claude SUAVET	Habitant-usager de Chambéry
- Jean-Paul SUSANNE	Habitant-usager de Chambéry
- Michel VIAND	Habitant-usager de Les Déserts

Etaient excusés (5) :

- Jean-Maurice VENTURINI	Vice-président de Chambéry métropole – Cœur des Bauges chargé de l'eau et de l'assainissement
- Alviano BELTRAMI	Habitant-usager de La Motte-Servolex
- Yves BERDOU	Monts d'Arvey
- Marcel PEYSSONNERIE	UFC Que Choisir
- Françoise VILLIBORD	Habitant-usager de Chambéry

Etaient également présents (9) :

- Sylvie KOSKA	Vice-présidente de Chambéry métropole – Cœur des Bauges chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire
- Jean-Pierre FRESSOZ	Conseiller délégué chargé de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture et la forêt
- Daniel ROCHAIX	Vice-président de Chambéry métropole – Cœur des Bauges chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention

- Jean-Philippe LAPLANCHE Directeur du service de l'eau et de l'assainissement – Chambéry métropole - Cœur des Bauges
- Céline MOSCHIETTO-FRANSA Service de l'eau et de l'assainissement – Chambéry métropole - Cœur des Bauges
- Anthony PRUVOST Service des déchets ménagers et assimilés de Chambéry métropole – Cœur des Bauges
- Marie FAVREAU Service des déchets ménagers et assimilés de Chambéry métropole – Cœur des Bauges
- Marc BOUTTAZ Service des déchets ménagers et assimilés de Chambéry métropole – Cœur des Bauges
- Nathalie RACINE Animatrice de la CCSPL – Direction de l'administration générale – Chambéry Métropole - Cœur des Bauges

Lieu et horaire : Chambéry métropole – Cœur des Bauges
Salle du Nivolet – 17h30>20h50

Sylvie Koska ouvre la séance en remerciant les membres de la CCSPL ainsi que les représentants des services de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour leur présence.

Elle indique que certaines personnes participent à la CCSPL en tant que représentants d'associations et propose un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Elle ajoute que les commissions ont été regroupées pour impliquer un plus grand nombre de personnes à chaque rencontre.

Au niveau de la gouvernance, elle indique que le principe de désigner un président par commission est abandonné

La commission eau-assainissement / déchets est réunie afin d'émettre un avis sur les rapports d'activités 2016 de l'eau et de l'assainissement et des déchets.

En ce qui concerne la représentation de la CCSPL au sein du Conseil d'exploitation de l'eau, il conviendra de nommer un membre.

I – Présentation du rapport d'activités 2016 de l'eau et de l'assainissement par Jean-Philippe Laplanche, et Céline Moschietto-Fransa (cf diaporama joint)

Questions / réponses :

Une personne constate que le nombre d'appels téléphoniques au service des eaux en 2016 (59 000) est élevé par rapport au nombre d'abonnés (65 000).

→→ Il s'agit du nombre de personnes qui appellent le service concernant tout sujet, ou qui rappellent s'ils n'ont pu joindre quelqu'un une première fois.

En réalité, le service a reçu en 2016 en moyenne 31 000 appels téléphoniques concernant les abonnements et les facturations, près de 10 000 visites physiques, 4 000 demandes via internet et plus de 7 000 courriers.

Une personne fait remarquer que bien que le nombre d'abonnements en ligne augmente, le nombre d'appels reste stable alors qu'on aurait pu imaginer qu'il baisse.

→→ Les données sont assez récentes puisque ce service en ligne n'existe que depuis l'année dernière ; elles seront sans doute affinées à l'avenir.

Une personne demande s'il existe une ligne téléphonique spécifique permettant de signaler des problèmes, comme une infraction ou un lieu de pollution potentiel.

→→ Il est possible de contacter le service pendant les heures d'ouverture au 04 79 96 86 70 et faire un choix en fonction de la nature de l'appel ; s'il s'agit d'une urgence, en dehors des heures d'ouverture du service, les appels basculent automatiquement sur un téléphone d'astreinte.

Une personne demande si le service a la compétence de la police de l'eau.

→→ Non, il s'agit d'une compétence de l'Etat, gérée par la DDT (direction départementale des territoires).

En 2016, le service de l'eau a relevé 35 pollutions accidentelles et en a retrouvé l'origine dans 80% des cas.

Une personne demande si le service dispose d'une estimation du volume dû aux fuites.

→→ Les fuites représentent un volume de 2 millions de m³.

Il est important de souligner que le rendement est en nette amélioration (77,55%), l'objectif étant d'atteindre 80%.

Jean-Pierre Fressoz indique que la Communauté de communes Cœur des Bauges a pris la compétence eau et assainissement en 2013 ; il s'agit donc d'une compétence récente.

Il ajoute que dans les Bauges, certains réseaux sont très abondants et d'autres beaucoup moins et que certaines communes ont connu des problèmes l'hiver dernier en raison de gel persistant et sécheresse qui ont entraîné des coupures d'eau à certains endroits soit par manque de ressource, soit par gel des conduites publiques.

Concernant les opérations réalisées au Revard, une personne demande les fermes ont été reliées à La Féclaz.

→→ En matière d'eau potable, l'alimentation du plateau de La Féclaz depuis les ressources et les réservoirs situés sur le Revard a été connectée au réseau Grand Lac existant jusqu'au niveau des fermes.

Une personne demande si l'assainissement individuel et sectoriel est encouragé, au détriment de l'assainissement collectif.

→→ Il existe aujourd'hui environ 2 000 installations individuelles sur les 24 communes de Chambéry métropole et 900 sur le territoire des Bauges

L'ANC (assainissement non collectif) n'est pas en soi un bon assainissement et dans le cadre du contrat bassin versant lac du Bourget, des priorités ont été données sur la création d'un réseau public d'assainissement collectif.

Un travail a été mené en 2016 pour toiletter et identifier les secteurs prioritaires ayant engendré l'abandon du passage en assainissement collectif sur certains secteurs.

L'assainissement public collectif est sous maîtrise d'ouvrage du service des eaux qui estime si la création d'un réseau public répond à un intérêt public qui répond à un intérêt privé.

Une personne demande si le tarif de l'eau pourrait être bloqué pendant 2 ans par exemple.

→→ Le choix est d'avoir une vision pluriannuelle avec une prospective sur le budget, les finances et le tarif pour déterminer la capacité d'investissement pour renouveler, et moderniser.

Il est préférable de lisser les augmentations de tarif en les maîtrisant plutôt que de ne pas les augmenter pendant 2 ans et de les augmenter de manière plus importante d'un seul coup.

S'agissant du rapport d'activités, une personne souligne son aspect très positif ; les usagers sont globalement satisfaits : l'assainissement s'améliore et un axe est développé sur la pédagogie pour les enfants. Elle souligne l'importance de préserver un réseau de qualité sur du long terme.

→→ Plusieurs vecteurs en termes pédagogiques, autant sur l'assainissement que sur l'eau potable, sont développés avec notamment un vrai message pédagogique sur la valeur de l'eau au niveau du Puits des îles et de Saint-Saturnin.

Une personne demande s'il existe des capteurs permettant de mesurer l'évolution de la consommation.

→→ L'estimation se fait par le nombre d'abonnés et les volumes consommés.

Une diminution des consommations individuelles est constatée.

Une personne souligne qu'en France, la consommation en eau des ménages représente 10 à 15%, 40% pour les agriculteurs et 50% pour les industriels et que les économies ne sont donc pas à réaliser sur les particuliers.

Une personne demande s'il est possible de connaître les coûts de la potabilisation et de l'assainissement dus aux principaux polluants.

→→Globalement, aujourd'hui, sur les micros polluants, on est très en-dessous des seuils ; il n'existe pas de traitement lié à une pollution spécifique liée à une activité agricole ou industrielle.

Une 1^{ère} campagne de mesure des micro polluants s'est déroulée en 2013 ; une autre devrait avoir lieu en 2018.

Sur le site @ figure une carte interactive de la qualité de l'eau potable pour chaque secteur géographique.

Une personne demande comment la population est prévenue en cas de vigilance ou de restriction.

→→La préfecture transmet les arrêtés qui sont affichés en mairie, et par le biais des communiqués de presse et par les médias.

Une personne note que les factures d'eau ne mentionnent pas l'analyse du chlore.

→→Les analyses de l'ARS sont accessibles sur le site internet avec le taux de conformité.

Jean-Philippe Laplanche indique que le statut des régies de l'eau et de l'assainissement stipule qu'un représentant de la CCSPL doit siéger au sein du Conseil d'exploitation au titre des personnes qualifiées.

Pierre Reusa représentait précédemment la commission des usagers au sein de cette instance et Sylvie Koska propose de le renommer si les autres membres n'y voient pas d'objection. Ce principe est acté.

Sylvie Koska propose aux membres de la CCSPL de formuler un avis sur le rapport d'activités.

Avis : les 20 membres de la CCSPL présents au moment du vote formulent un **avis FAVORABLE à l'unanimité** des présents sur le rapport d'activités 2016 de l'eau et de l'assainissement, soulignant la qualité de ce bilan très positif et un point de vigilance particulier sur la pédagogie.

2 - Présentation du rapport d'activités 2016 des déchets par Anthony Pruvost, Marc Bouttaz et Marie Favreau (cf diaporama joint)

Questions / réponses :

Une personne souligne que la collecte des déchets verts à Chambéry existe toujours alors qu'il était question de la supprimer ou de le réduire dans la mesure où il s'agit d'un service gratuit pris en charge par l'agglomération.

→→Ce service existe toujours, mais a été réduit de moitié tant d'un point de vue collecte que d'un point de vue financier.

Une personne note que ce service est très apprécié, notamment par les personnes âgées ou les personnes ne disposant pas de véhicules, mais que la réduction a bien été comprise.

→→D'autres systèmes peuvent être proposés, comme les broyeurs ou les composteurs qui peuvent être utilisés à titre personnel, en complément des déchetteries.

Une personne note que déposer des déchets verts dans les déchets usagers peut s'avérer dangereux en raison de la présence de dioxine dans les déchets verts.

→→ Les déchets verts ne doivent pas être mélangés aux déchets ménagers.

Une personne demande à quoi est due l'augmentation de 7% des déchets recyclables et si elle résulte de la mise à disposition de nouveaux conteneurs.

→→ La densité des containers n'a pas changé en 2016 mais le type de container peut changer. Dans ce cas, la bonne utilisation et les consignes de tri sont rappelées.

L'évolution sur une année ne peut conduire à des conclusions définitives : concernant les déchets, il faut en effet regarder sur 5 ans.

Une personne s'étonne que le parc des camions poubelles ne comprenne pas davantage de camions hybrides dont la durée de vie serait plus longue.

→→ La question s'oriente sur le gaz naturel.

Une personne fait remarquer que certains containers sont abîmés, voire parfois détruits depuis plus d'un an et non remplacés.

→→ Dans les années 2006, 2008, Chambéry métropole a développé des containers de 1^{ère} génération, semi enterrés, à base plastique qui brûlent.

En 2013, le renouvellement du mobilier a nécessité d'importants travaux pour enterrer les containers et leur remplacement peut nécessiter plusieurs mois.

Aujourd'hui, il existe encore 700 containers de 1^{ère} génération.

Une personne demande à quel rythme sont vidés les gros containers.

→→ Cela dépend de leur lieu d'implantation : en général une fois par semaine et jusque 3 fois par semaine si le secteur est très urbanisé.

Une personne demande combien d'agents figurent par camion.

→→ Une équipe de 3 agents pour la collecte classique : un chauffeur et 2 ripeurs, et 1 agent pour la collecte en grue.

Une personne évoque la fermeture de la déchetterie de Chambéry-le-Haut en 2016 ; plusieurs réunions de quartier se sont déroulées et aujourd'hui, les solutions alternatives n'avancent pas beaucoup ; il était prévu d'organiser des jours de collecte des encombrants mais on se heurte à un problème : d'un côté, l'agglomération dispose de la compétence déchets et collecte et de l'autre côté, la Ville de Chambéry a la compétence propreté, chacun renvoyant le problème à l'autre.

→→ La quantité de déchets n'a pas augmenté à Chambéry-le-Haut depuis la fermeture de la déchetterie. Concernant le problème des encombrants, un groupe de travail s'est mis en place avec la Ville de Chambéry et des solutions seront prochainement proposées.

La ville et l'agglomération sont aux côtés des habitants pour répondre ensemble à ce genre de problématique.

En ce qui concerne la répartition des compétences, ce sujet n'est pas à l'ordre du jour.

Une personne note qu'en 2008, se posait déjà la question de savoir si les encombrants étaient un problème de déchets ou de propreté et on constate que rien n'a changé 9 ans plus tard.

→→ C'est un vrai sujet qui est à l'ordre du jour.

Une personne demande si l'utilisation des 7 000 composteurs individuels est évaluée.

→→ Une personne a actuellement pour mission de mener une évaluation qualitative du compostage individuel et les résultats devraient être communiqués dans le courant du second semestre de l'année.

Une personne demande quels sont les motifs d'appel au numéro vert.

→→ Ils concernent les problèmes de collecte au quotidien, des dysfonctionnements de collecte, ou encore des demandes d'information.

Concernant la nécessité de réduire la quantité de déchets, une personne signale l'existence de groupes de travail au niveau d'une association qui forme au tri, mais ce sujet nécessite encore beaucoup de pédagogie.

→→ Il s'agit effectivement d'une initiative citoyenne qu'un technicien de l'agglomération suit pour trouver des synergies et travailler ensemble sur des animations.

Une personne demande si la capacité d'incinération est à son maximum ou à moitié.

→→ L'incinérateur a une capacité de 120 000 tonnes.

Une personne demande si les industriels sont sensibilisés à la réduction des emballages.

→→ L'action auprès des émetteurs d'emballages n'est pas du ressort de la collectivité ; il plutôt s'agit d'enjeux nationaux.

Une personne demande s'il existe un centre d'enfouissement en Savoie.

→→ Non car il est très contraignant de réaliser un centre d'enfouissement conforme aux normes en vigueur et pour lequel on dispose de foncier suffisant.

Il a été convenu de moderniser le centre de traitement existant, et d'avoir une capacité suffisante pour drainer le territoire.

Concernant le compostage, une personne demande s'il est possible de communiquer davantage sur le fait que les personnes qui ont des jardins peuvent composter facilement.

→→ Nous avons en effet une marge de progrès à faire car on trouve encore 40% de déchets organiques dans les poubelles.

Une opération de compostage partagée en pied d'immeuble est actuellement testée sur La Motte-Servolex depuis cette année.

Une personne rappelle que depuis 2012, les gros producteurs de biodéchets doivent mettre en place le tri et la valorisation de ce type de déchets. Elle demande s'il existe un observatoire sur l'agglomération qui permette d'évaluer la mise en œuvre de cette réglementation.

→→ Il n'existe pas d'observatoire au niveau de l'agglomération. Nous accompagnons le compostage autonome au travers d'actions dans les écoles notamment.

Une personne demande s'il est possible de disposer en mairie des résultats des analyses de l'usine d'incinération.

→→ Savoie Déchets, syndicat mixte, réalise un rapport d'activités dans lequel sont mentionnées ces analyses.

Sylvie Koska indique à ce titre que Savoie Déchets a demandé d'organiser sa CCSPL avec celle de l'agglomération. Les modalités de cette organisation seront définies conjointement.

Une personne rappelle que la CCSPL déchets participait dans le passé à la CCSPL de Savoie déchets et demande si la vocation de la CCSPL est de travailler sur le service de collecte des déchets ou sur l'opération 0 déchets 0 gaspillage pour laquelle certaines associations ont vocation à le faire.

→→ La CCSPL est un organe réglementaire qui a pour mission de donner un avis sur les tarifs et les rapports d'activités.

Il existe ensuite d'autres instances travaillant sur ce sujet, des spécialistes, des associations.

Daniel Rochaix rappelle qu'en plus de la gestion des déchets – collecte et traitement – il s'agit des programmes de prévention de réduction ; on parle de déchets, mais il faut aussi parler de ressources.

Sylvie Koska propose aux membres de la CCSPL de formuler un avis sur ce rapport d'activités.

Avis : les 20 membres de la CCSPL présents au moment du vote formulent un **avis FAVORABLE à l'unanimité** des présents sur le rapport d'activités 2016 des déchets, notant que ce bilan est intéressant et sur la bonne voie avec un point de vigilance particulier à accorder à la pédagogie.

3 – Point sur la vérification des véhicules en entrée de déchetteries par Marie Favreau (cf diaporama joint)

Marie Favreau précise que toutes les pièces demandées pour l'inscription (copie de la carte grise du ou des véhicules et justificatif de domicile) sont détruites ensuite.

Questions / réponses :

Une personne demande où se rendent les professionnels.

→→ Chez Excoffier à Saint-Alban-Leyssie, Vignier et Trialp à Bissy et Nantet à Aix-les-Bains.

Une personne demande comment doit procéder un particulier qui a loué un fourgon pour déposer des objets en déchetterie ou qui utilise un fourgon professionnel de son entreprise pour son usage privé.

→→ Un courrier a été adressé aux loueurs de véhicules pour leur indiquer que leurs clients devaient se munir du contrat de location pour se rendre en déchetterie.

En cas d'utilisation d'un véhicule professionnel à des fins personnelles, un nombre de passages par an a été fixé, à 10.

Une personne évoque les bennes pour le mobilier.

→→ Si l'usager en est d'accord, le mobilier peut être remis aux chantiers valoristes qui le récupèrent pour leur donner une seconde vie à la Ressourcerie de Drumettaz-Clarafond.

Une personne indique que la « foire aux questions » sur le site @ de l'agglomération est plus claire que la vidéo qui était proposée.

→→ Nous veillons à la bonne information, à la pédagogie et à une certaine souplesse au démarrage de ce dispositif.

La séance est levée à 20h50.

La vice-présidente chargée de la concertation citoyenne,
des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire,

Sylvie Koska

